



REPUBLIQUE FRANCAISE



DELIBERATION N° 17/2024

OBJET : FONGIBILITE DES CREDITS

Membres en exercice	20
Membres présents	14
Pouvoirs	1
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 13 mai 2024, s'est réuni le 5 juin 2024 à 9h30, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Marie-France BOTTARLINI, François CUCHEROUSET, Damien CHARLET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Christian BRAND, Elisabeth BROSSARD, Daniel BUCHWALDER, Claude COURVOISIER, Charles DEMOUGE, André-Marie DEPOUTOT, Patrick GENRE, Jean-Claude GRENIER, Michel LAURENT, Charles PIQUARD (Pouvoir à Christine BOUQUIN)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,
VU les statuts de l'ADAT,

La M57 octroie la faculté pour l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

- au sein de la même section
- à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012)
- dans une limite fixée par l'assemblée délibérante et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de la section (au-delà de ce plafond, les virements de chapitre à chapitre nécessitent le vote par l'assemblée délibérante d'une décision modificative).

Les membres du Conseil d'administration après en avoir délibéré :

AUTORISENT à l'unanimité l'exécutif à procéder pour l'exercice 2024 à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein d'une même section (à l'exclusion des dépenses de personnel) et dans la limite du plafond de 7.5 %.

La Présidente de l'ADAT,


Christine BOUQUIN